

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/853 DU 26/6/85  
portant détachement et nomination de  
Monsieur SAKALA Louis en qualité de  
Directeur des Etudes et de la Planifica-  
tion à la Régie Nationale des Travaux  
Publics.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 6 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification  
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de  
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° 60/65 du 30 Décembre 1965 portant création  
de la Régie Nationale des Travaux Publics ;

Vu le décret n° 67/132 du 2 Juin 1967 portant attributions  
de la R.N.T.P. ;

Vu le décret n° 83/685 du 8 Septembre 1983 portant réorga-  
nisation et attributions du ministère des Travaux Publics et de la  
Construction ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités  
de fonction allouées, à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination  
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur SAKALA Louis, Ingénieur des Travaux Publics  
de 2<sup>e</sup> Echelon, est mis en position de Détachement et nommé  
Directeur des Etudes et de la Planification à la Régie Nationale  
des Travaux Publics ;

Article 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par la Régie Nationale des Travaux Publics qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la Contribution Patronale pour la Constitution de ses droits à pension.

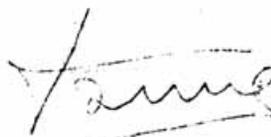
Article 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. X-

Fait à Brazzaville, le 26 JUIL 1965

Par le Premier ministre ,

Le Ministre des Travaux  
Publics, de la Construction  
de l'Urbanisme et de  
l'Habitat.



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi  
de la Refonte de la Fonction Publi-  
que et de la Prévoyance Sociale ;

Lieutenant Colonel Benoît MOUNDEFF-NGOLLO.-

Le Ministre des Finances  
et du Budget



Bernard COMBO MATSIANA.-

Itini OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

